



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

MW/PR

Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011 (N°2)
2. Motions renvoyées en commission
3. COM(2011)610 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et de la mise en oeuvre de groupements de ce type

- Décision à prendre concernant l'initiative communautaire

*

Présents : M. Xavier Bettel, M. Emile Eicher, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Ali Kaes, M. Jean-Pierre Klein, M. Jean-Paul Schaaf, M. Ben Scheuer, M. Raymond Weydert

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Etgen, M. Paul Helming, M. Robert Weber

*

Présidence : M. Ali Kaes, Président de la Commission

*

1. Approbation d'un projet de procès-verbal

Le projet de procès-verbal ne donne pas lieu à observation et est approuvé.

2. Motions renvoyées en commission

La Commission constate que les motions en question sont entretemps devenues caduques et peuvent donc être retirées du Rôle de la Chambre des Députés.

Il y a accord pour insister sur une évacuation dans un délai raisonnable des motions et résolutions renvoyées en commission, précisément au cours de la législature pendant laquelle elles sont déposées.

3. Décision à prendre au sujet du document COM(2011)610

Monsieur le Président informe les membres que le document sous rubrique ne relève pas de la compétence de la présente Commission, mais de celle de la Commission du Développement durable. En effet, il ressort de l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 2009 portant constitution des Ministères que les Groupements européens de Coopération territoriale (GECT) font partie du domaine d'attributions du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :

« 6. Ministère du Développement durable et des Infrastructures

I. Attributions relevant des compétences en matière d'aménagement du territoire

1. Aménagement général du territoire

Politique générale de l'aménagement du territoire – Mise en oeuvre du programme directeur ainsi que des plans directeurs de l'aménagement du territoire – Suivi du développement territorial – Relations avec les instances consultatives de l'aménagement du territoire – Contrats et conventions de coopération État-communes en matière de développement territorial – Coordination interministérielle des politiques sectorielles ayant trait au développement et à l'équilibre régionaux et à l'occupation du sol – Friches industrielles et grands pôles de développement – Communautés urbaines.

2. IVL

Pilotage de la démarche d'ensemble – Communication et sensibilisation – Adaptation des mesures d'incitation financière – Préparation de mesures réglementaires – Projets pilotes : monitoring et suivi.

3. Parcs naturels.

4. Politique internationale et interrégionale d'aménagement du territoire (cohésion territoriale et politique urbaine) – Région métropolitaine et agglomérations transfrontalières – **Groupements européens de Coopération territoriale** – Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire européen (ORATE) – Interreg B et C. ».

La Commission adressera par conséquent une lettre au Président de la Chambre des Députés pour lui demander de renvoyer le document sous rubrique à la commission compétente. Il convient de noter dans ce contexte que le délai pour effectuer le contrôle du principe de subsidiarité expirera le 7 décembre 2011.

*

La prochaine réunion de la Commission aura lieu en date du 12 décembre 2011 et portera notamment sur le projet de loi 6152 portant approbation du Protocole No 3 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités

territoriales relatif aux Groupements eurorégionaux de coopération (GEC), fait à Utrecht, le 16 novembre 2009, le projet de loi 6309 portant approbation de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, faite à New York, le 21 mai 1997 et sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région concernant la modification de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

En date du 12 janvier 2012, la Commission effectuera une visite des nouveaux bâtiments de la Direction générale de la Police grand-ducale, au cours de laquelle elle traitera aussi de la demande du 21 novembre 2011 de la députée Claudia Dall'Agnol concernant l'augmentation du nombre de cambriolages.

A l'ordre du jour d'une réunion ultérieure figurera le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux, adopté par le Conseil de gouvernement en date du 21 octobre 2011.

Luxembourg, le 30 novembre 2011

La Secrétaire,
Marianne Weycker

Le Président,
Ali Kaes